

Abc de l'étudiant

Licence de **Philosophie**

Faculté de Philosophie

Université Jean Moulin Lyon 3

2022-2023

Absences : Un-e étudiant-e a 8 jours, à compter du 1^{er} jour d'absence, pour justifier, auprès de la scolarité, son absence lors d'un TD. Passé ce délai, l'absence est considérée comme injustifiée.

Tout-e étudiant-e absent-e sans justification à une évaluation est considéré-e comme défaillant-e. L'ensemble du semestre ne peut alors pas être validé (« Résultat non calculé »). En cas d'absence justifiée, voir « Remplacement (Épreuves de) »*.

Assiduité : Le contrôle de l'assiduité est assuré à chaque séance de TD. L'assiduité est, avec les résultats et le comportement de l'étudiant-e, l'un des critères d'appréciation pris en compte par le jury* semestriel ou annuel pour valider le parcours de formation.

Assistant(e) social(e) : En cas de difficultés sociales ou financières, les étudiant-es peuvent prendre contact avec le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (www.univ-lyon3.fr/lesaidessociales-432115.kjsp) ou auprès du CROUS (www.crous-lyon.fr). Il est possible de prendre rendez-vous avec un-e assistant-e social-e directement sur le site, ou par téléphone au 04 78 78 74 67 tous les jours de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30).

Bibliothèques : Pour les étudiant-es en philosophie, il existe 2 bibliothèques importantes :

- La BU Lyon 3 Droit-Philosophie, sur les Quais, à destination surtout des étudiant-es de Licence.
- La Bibliothèque Diderot, rattachée à l'ENS.

En L1, une présentation de la BU Lyon 3, de son catalogue et de ses outils, est organisée au 1^{er} semestre, lors d'un CM, puis d'un TD par groupes, obligatoire, de recherche documentaire, qui fournit en outre la méthodologie indispensable pour des études de philosophie.

CM : Cours Magistral

Compensation : Principe par lequel toutes les unités d'un niveau sont acquises, quelle que soit la moyenne de chaque UE*, dans le cas où la moyenne globale de toutes les UE est supérieure ou égale à 10.

La compensation fonctionne :

- Au sein d'un bloc d'UE sur un même semestre ;
- Entre les UE d'un même semestre ;
- Entre les semestres d'une même année.

Par exemple :

- Un-e étudiant-e qui obtient 10/20, 9/20 et 11/20 aux 3 matières du bloc UEF valide son UEF.
- Un-e étudiant-e qui obtient des moyennes semestrielles de 10 à son UEF, 12 à son UEC et 8 à son UEO valide son semestre.
- Un-e étudiant-e qui obtient 8 de moyenne générale au 1^{er} semestre et 12 de moyenne générale au 2nd semestre valide son année.

La compensation ne joue que si toutes les épreuves ont été passées.

Contrôle continu : En L1 Philosophie, l'acquisition des connaissances et des compétences est, sauf exception, évaluée par un contrôle continu. L'assiduité est obligatoire à toutes les formes de contrôles. Tout-e étudiant-e absent-e à un contrôle continu, quel qu'en soit le motif, est noté-e absent-e. Sur présentation d'un justificatif d'absence valable (certificat médical par exemple) sous 8 jours, une épreuve de remplacement* peut être organisée à la demande de l'étudiant-e.

Les modalités du contrôle continu (devoirs sur table, devoirs à la maison, exercices hebdomadaires, etc.) sont fixées par l'enseignant-e responsable de la matière en début d'année, en accord avec le/la responsable de l'année.

Les matières évaluées sous forme de contrôle continu ne sont pas proposées en seconde session et ne donnent donc pas lieu à un rattrapage, contrairement aux matières évaluées sous forme de contrôle terminal (voir « Seconde session »*).

En L2 et L3, seules les matières de TD sont évaluées par un contrôle continu.

Crédit (ects) : Unité correspondant au temps consacré, par l'étudiant-e, au sein d'une matière, à une activité d'apprentissage dans une discipline déterminée. Les crédits sont octroyés à l'étudiant-e après évaluation favorable des compétences et connaissances acquises. La Licence représente 180 crédits ects, répartis en 30 crédits sur 6 semestres.

Dispense d'assiduité / Régime spécial : Les étudiant-es, qui, pour des raisons justifiées, ne peuvent participer aux cours, doivent impérativement faire une demande de dispense d'assiduité auprès de la scolarité.

Les étudiant-es demandant à bénéficier d'un régime spécial doivent justifier :

- De l'exercice d'une activité professionnelle ;
- De circonstances particulières : étudiant-es chargé-es de famille, sportifs-ives de haut niveau, étudiant-es en service civique...

Les étudiant-es peuvent faire une demande de dispense d'assiduité pour une ou plusieurs matières, pour un semestre, ou pour l'année. Ce régime doit être signalé en début de semestre et est soumis à l'approbation du Doyen ou de son Assesseur. Dans le cas du contrôle continu en L1, les

dispensé-es d'assiduité doivent passer une seule épreuve, comptant pour 100%, dont les modalités sont fixées en début de semestre par l'enseignant-e responsable de la matière.

Double licence : La faculté de philosophie et la faculté de droit proposent une Double licence Droit-Philosophie à capacité limitée (environ 40 places) allant de la L1 à la L3. Les étudiant-es retenu-es suivent, grâce à des horaires aménagés la plupart des cours de chacune des licences : la moitié de la semaine est consacrée au droit, à la Manufacture des Tabacs, l'autre moitié à la philosophie, sur le site des Quais. Ils/Elles suivent aussi des cours de philosophie du droit spécifiques à ce cursus. Ils/Elles peuvent obtenir, à la fin de la L3, une licence de philosophie et une licence de droit.

Ects : « European Credits Transfer System », voir Crédit*

Égalités : un [réseau de correspondant-es aux égalités](#) et contre les discriminations existe au sein de l'Université Lyon 3. Toute personne étudiant ou travaillant au sein de l'université peut s'adresser à l'un-e des correspondant-es si elle estime rencontrer un problème de discrimination ou de harcèlement à l'université. Elle sera orientée et conseillée par ce/cette correspondant-e.

Enseignant-es référent-es :

- Responsable L1 : Sacha Loeve, sacha.loeve@univ-lyon3.fr
- Responsable L2 : Jean-Baptiste Joinet, jean-baptiste.joinet@univ-lyon3.fr
- Responsable L3 : Marie-Frederique Pellegrin, marie-frederique.pellegrin@univ-lyon3.fr
- Responsable Licence Philosophie : Sacha Loeve
- Responsable Double Licence Droit-Philosophie : Charles Girard, charles.girard@univ-lyon3.fr

Étudiant-e étranger-ère : Les étudiant-es qui en font la demande auprès du Service des Relations Internationales de l'Université ont le droit d'indiquer sur leurs copies d'examen la mention « étudiant-e étranger-ère ».

Contact : 04 78 78 73 93 – ri@univ-lyon3.fr

À la Faculté, leur référent est Pierre-Jean Renaudie,

pierre-jean.renaudie@univ-lyon3.fr

Handicap : Les étudiant-es en situation de handicap peuvent bénéficier d'un aménagement d'examen. Les temps d'examens additionnels (« tiers-temps ») sont déterminés sur une base individuelle selon la recommandation

du service de la Médecine Préventive*. La demande doit être effectuée auprès de la Médecine Préventive* et signifiée au Doyen.

Intranet / net3 : Net3 est la porte d'entrée vers un ensemble d'informations, de ressources et de services numériques personnalisés : fonctionnalités de scolarité en ligne et de messagerie, emploi du temps, localisation des cours, accès à des plateformes pédagogiques, à des ressources documentaires ou encore à un agenda personnalisable.

Adresse directe : <https://net3.univ-lyon3.fr>

Jury : À la fin de chaque semestre et de chaque année, un jury composé d'enseignant-es se réunit et valide ou non la réussite au semestre ou à l'année.

LMD : Organisation du cursus universitaire en 3 diplômes : Licence (3 ans) ; Master (2 ans) ; Doctorat (3 ans).

Maquette : Document (tableau) qui présente le déroulement chronologique de la formation en précisant les enseignements par année de cursus et par semestre, et leur valeur en crédits ects. Le document est disponible à la scolarité et sur internet : <https://facdephilo.univ-lyon3.fr>, onglet « Formation ».

Médecine préventive : L'Université Lyon 3 propose un Service de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé, situé sur le site de la Manufacture. Le service propose des visites médicales gratuites, des séances de gestion du stress/relaxation, des consultations spécialisées, etc. Il s'occupe aussi des avis pour aménagements d'examens.

Contact secrétariat : 04 78 78 79 83 – secretariat.smpps@univ-lyon3.fr

Médiations philosophiques : Association étudiante de philosophie, qui a pour but de tisser des liens entre les étudiant-es, entre les étudiant-es et leurs professeur-es, et dans le milieu philosophique lyonnais en général. L'association organise régulièrement des événements (Journée-Soirée d'accueil, Journées d'étude, Philo-Ciné, etc.) et édite un journal, *Médiaphi*. Tout-e étudiant-e intéressé-e peut y participer.

Plus d'informations : www.lesmediationsphilosophiques.fr

Orientation, réorientation : Le SCUIO-IP (Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle) vous accompagne dans vos recherches d'orientation et de réorientation. Vous y

trouvez des conseiller-ères pour vous accompagner dans l'élaboration de votre projet personnel de formation et votre projet professionnel.

Pour les étudiant-es de L1 qui souhaitent changer d'orientation, le SCUIO-IP organise un dispositif « Objectif Réo » (<https://www.univ-lyon3.fr/semestre-objectif-reo>), sur un semestre, qui propose de découvrir des environnements de travail, une remise à niveau dans les matières fondamentales mais également de l'accompagnement personnel.

Portail : Au 1^{er} semestre de L1, les étudiant-es inscrit-es à la Faculté de Philosophie peuvent choisir différents cours dans une offre proposée par les Facultés de Lettres, de Langues et de Philosophie.

Redoublement sur 2 années (AJAC) : Même s'il/elle n'a pas obtenu tous les crédits de l'année inférieure, un-e étudiant-e peut s'inscrire dans l'année supérieure, si :

- Il/Elle a obtenu le 1^{er} semestre complet de L1 et au moins l'UEF du 2nd semestre, pour une inscription en L2 ;
- Ou bien l'ensemble du S2 et les UE 1, UE4 et UE5 du premier semestre de L1, pour une inscription en L2 ;
- Il/Elle a validé sa L1, obtenu un semestre de L2 et au moins validé l'UEF de l'autre semestre de L2, pour une inscription en L3.

Dans les autres cas, l'étudiant-e devra se présenter le jour de la pré-rentrée auprès du responsable de la licence. Le passage dans l'année supérieure n'est pas accordé si l'étudiant-e a plus de 3 matières de l'année inférieure à repasser.

Régime d'examen : Document officiel, disponible sur votre intranet étudiant ou sur simple demande à la scolarité, détaillant tous les règlements concernant la validation des UE, l'assiduité, etc.

Remplacement (Épreuves de) : Épreuve de substitution prévue sous certaines conditions pour les étudiant-es ayant justifié d'une absence à un contrôle continu (à ne pas confondre avec l'épreuve de rattrapage proposée en seconde session pour les contrôles terminaux*). L'étudiant-e doit lui/elle-même faire la demande d'une épreuve de remplacement auprès de l'enseignant-e, avant la fin du semestre.

Seconde session : En L2 et L3, si l'étudiant-e obtient moins de 10 à un contrôle terminal et si la compensation ne fonctionne pas, il lui est possible de passer une épreuve de rattrapage, sous la forme d'un oral, généralement en juin (pour les 2 semestres). Les rattrapages de L1, UE1 et

UE5 Philosophie (semestre 1) et de l'UEO (semestre 2) restent sous la forme d'un écrit.

Il n'existe pas de seconde session pour les matières évaluées en contrôle continu.

TD : Travaux dirigés, en groupes.

Travail personnel : À l'Université, une part capitale de la réussite des études repose sur le travail personnel. Ce travail doit s'effectuer non seulement pendant les semestres d'enseignement (relecture de notes, lecture des ouvrages, entraînement aux exercices, etc.), mais aussi entre chaque semestre. Des bibliographies préparatoires sont disponibles auprès des enseignant-es et affichées sur le site internet de la Faculté. Il est indispensable d'avoir lu, avant les rentrées semestrielles, les ouvrages recommandés par les enseignant-es. Le Tutorat* est là pour aider à acquérir ces méthodes de travail.

Tutorat : Sur les trois années de Licence, un-e tuteur-trice organise, en dehors des cours, des séances de soutien à destination de tou-tes les étudiant-es. Ces séances portent aussi bien sur la méthodologie des exercices classiques (dissertation, explication de texte) que sur les méthodes de travail et d'organisation. Pour contacter le-la tuteur-ric-e, se rendre à la scolarité ou voir auprès du responsable de la licence.

UE (Unité d'enseignement) : Regroupement composé d'une ou plusieurs matières. L'UE est capitalisable au-delà de l'année en cours : une UE acquise l'est définitivement.

Au 1^{er} semestre de L1, les enseignements se répartissent en 5 UE :

UE1 « Découverte » (2 matières dont l'une en dehors de la Faculté de Philosophie) ; **UE2** « Langues et Textes » ; **UE3** « Outils » ; **UE4** « Cultures et civilisations » ; **UE5** « Spécialité Philosophie ».

Ensuite, les semestres de Licence se composent de 3 types d'UE :

1) les unités d'enseignement fondamentales (**UEF**) : matières qui constituent le tronc commun et définissent la spécialité de la mention de Licence. Ces UE sont indispensables à l'acquisition des principales connaissances, méthodes et compétences propres à la mention de Licence choisie.

2) les unités d'enseignement complémentaires (**UEC**) : les matières composant cette unité complètent, essentiellement en termes de méthodologie, le socle commun des enseignements fondamentaux.

3) les unités d'enseignement d'ouverture (**UEO**). Chaque licence propose plusieurs unités d'ouverture, elles-mêmes composées de différentes matières, que l'étudiant-e choisira afin de constituer son propre parcours, soit en philosophie, dans l'optique d'un approfondissement disciplinaire (il s'agit alors d'une UE de renforcement), soit dans le sens d'un élargissement de sa formation vers d'autres disciplines (UEO gérées par la faculté des Lettres ou des Langues). Dans ce dernier cas, les informations relatives aux emplois du temps, à la localisation des salles et à l'organisation des examens sont à demander à la Faculté gestionnaire de l'UEO. **L'étudiant-e peut changer d'UEO une seule fois dans le cursus, au plus tard à la fin du 4^{ème} semestre.** Dans ce cas, les UEO de l'ancien parcours totalement validées seront conservées.

Contacts

Scolarité Licence :

Scolarité L1 Philosophie et double cursus Droit-Philosophie :
04 26 31 85 28

Scolarité L2-L3 Philosophie : 04 26 31 88 06

***N'oubliez pas de consulter très régulièrement les panneaux
d'affichage dévolus à votre année dans le couloir de la Faculté et
les informations mises en ligne sur votre intranet !***

Faculté de Philosophie :

15 quai Claude Bernard
69007 Lyon

Site web: facdephilo.univ-lyon3.fr

